

SYNDICAT MIXTE
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE REGION FLANDRE DUNKERQUE

**Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte
Séance du mercredi 13 mai 2026 à 11 heures
Communauté Urbaine de Dunkerque**

**Présidence : Monsieur Pierre DESMADRILLE
Nombre de délégués en exercice : 15
Date de convocation de séance : 28/04/2026**

Présents

Pierre DESMADRILLE

Président

Paul-Loup TRONQUOY, Julien GOKEL

Vice-Présidents

Christine DECODTS, Eric GENS, Michel PESCH, Valérie ROBERT, Frédéric
VANHILLE, Patrice VERGRIETE

Délégués

Absents et excusés

Grégory BARTHOLOMEUS, Nicolas FORAIN, Jean-François MONTAGNE,
Bertrand RINGOT, Franck SPICHT, Camille VERRIELE

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Grégory BARTHOLOMEUS a donné pouvoir à Eric GENS
Nicolas FORAIN a donné pouvoir à Paul-Loup TRONQUOY
Jean-François MONTAGNE a donné pouvoir à Michel PESCH
Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Patrice VERGRIETE
Franck SPICHT a donné pouvoir à Valérie ROBERT
Camille VERRIELE a donné pouvoir à Christine DECODTS

Président de séance : Pierre DESMADRILLE

Secrétaire de séance : Paul-Loup TRONQUOY assisté de Catherine RENOU



COMITE SYNDICAL D'INSTALLATION DU SCOT DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE

MERCREDI 13 MAI 2026 - 11 HEURES

Communauté Urbaine de Dunkerque

Nom et Prénom	Organisme	Signature
Jewoos Christine	UP CUD	
ROBERT Valérie	CCHF	
PESCH Michiel	VP CUD / Maire	
VERGRIETE Patrice	Pdt CUD	
TRONQUOY Pat-lop.	Pdt CCHF	
VANHILLO Frederic	ccy CUD	
GODEL Julien	VP CUD	
GENS Eric	VP CUD	
DESMARILLE PIERRE	CUD	

SIGNATURES

.../...

PRESIDENT DU SCOT

SECRETAIRE DE SEANCE

DELIBERATION

Election du Président

L'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que « les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale (...) sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la présente partie. »

Ainsi, l'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que les règles relatives à l'élection du maire sont applicables à l'élection du président d'un établissement public de coopération intercommunale.

Par transposition de l'article L2122-4 du code général des collectivités territoriales, il appartient en conséquence au comité syndical d'élire son président parmi ses membres.

Il résulte de l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales que cette élection doit avoir lieu au scrutin secret, à la majorité absolue, et que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Dans ce cadre fait acte de candidature :

- Monsieur Pierre DESMADRILLE

A la suite du premier tour de scrutin organisé, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 15
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Nombre de bulletins blancs : /
Nombre de bulletins nuls : /
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

- Monsieur Pierre DESMADRILLE a obtenu 15 voix.

Le Comité Syndical, après avoir entendu ce qui précède,

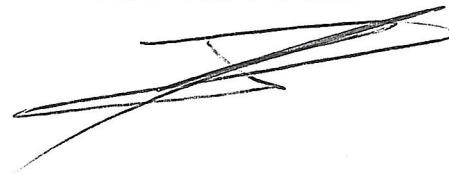

Élit Monsieur Pierre DESMADRILLE, Président du syndicat mixte du SCoT de la région Flandre Dunkerque.

Fait et délibéré à Dunkerque, au siège du syndicat mixte de la région Flandre Dunkerque, le 13 mai 2026.

Le Président,

Pierre DESMADRILLE

Signature Secrétaire de séance



Comité syndical d'installation du SCoT de la région
Flandre Dunkerque

MERCREDI 13 MAI 2026 – 11 heures – CUD

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

1^{er} tour

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nombre de voix obtenues par M Desnadielle = 15

Nombre de voix obtenues par M

Nombre de voix obtenues par M

M Pierre Desnadielle est donc proclamé(e)

élu(e) Président(e) du syndicat Mixte du SCOT Flandre-Dunkerque.

Signatures :

Benjamin(e) de séance

Fonctionnaires du syndicat

